

Image not found or type unknown



Procédure d'appel sans l'aide d'un avocat

Par **affaireddvd**, le **28/07/2009** à **13:36**

bonjour

un JAF ayant commis une erreur matérielle et une erreur d'interprétation (dixit mon avocat) en ma défaveur, je suis en droit de faire appel, et donc je voudrais savoir si je puis le faire seule, sans l'aide d'un avocat. J'ajoute que les erreurs en question sont extrêmement simples (dans le jugement, erreur de date + absence de mention d'un maintien d'une dette) et que je suis tout à fait capable de m'en expliquer clairement.

Merci par avance